

# Elaboration du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort

8310688 05 Février 2015



#### Ordre du Jour

- La démarche des PPR,
- La présentation des études préalables sur la détermination de l'aléa et des enjeux,
- La suite de la démarche :
  - ✓ La validation des enjeux,
  - ✓ Les principes d'élaboration du zonage,
- La concertation et le planning



#### 1 – Introduction générale

#### Qu'est ce qu'un PPR?

- ▶ Le Plan de Prévention des Risques est un <u>outil réglementaire</u> dédié à la prévention des risques. Il est élaboré par les services de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales et d'autres organismes spécialisés. <u>Le PPRi n'est pas un plan de gestion de crise</u> type plan de secours (PCS).
- Ses objectifs principaux :
  - ne pas exposer plus de personnes au risque ;
  - réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- ◆ Le PPRi a été institué par la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier. Sa procédure d'élaboration est définie aux articles L562-1 et suivants du code l'environnement.
- ◆ Concrètement, le PPRi est élaboré à partir des éléments issus d'études techniques. Il résulte de l'analyse du croisement entre l'aléa inondation et les enjeux.
- ◆ Il fixe des règles de gestion du sol et met en place des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des personnes et des biens.





#### Méthodologie d'élaboration des PPR

Étude des phénomènes par bassin de risque

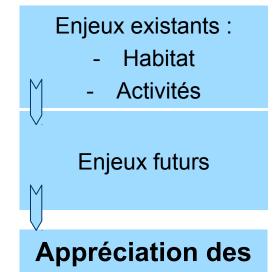
Identification des enjeux

Documents réglementaires

Données historiques (études, terrain)

Définition de l'événement de référence

Carte des aléas



Note de présentation Carte réglementaire Règlement

Association des Collectivités Territoriales et concertation avec la population

enjeux



#### 2 - Les études techniques : Méthodologie

#### Révision de l'atlas des zones inondables

- ◆ Etude confiée à ARTELIA fin 2011 pour redéfinir les zones inondables pour la crue de fréquence centennale.
- Réunion de lancement de l'étude, à Saint-Maixent l'Ecole, le 28 novembre 2011 avec les communes pour présenter la méthodologie.





# 2 - Les études techniques : Méthodologie

## Méthodologie de l'étude sur la connaissance de l'aléa

Démarche globale et **Examen et Synthèse** homogène des études existantes sur l'ensemble Visite de terrain des 20 communes (jusqu'à la source) Collecte de données **Analyse hydrologique** Travaux topographiques Modélisation hydraulique Cartographie des aléas

6



#### 2 - Les études techniques : Examen des études



#### Examen et synthèse des études existantes

Réalisation d'une synthèse de l'ensemble des données historiques, topographiques et hydrologiques

#### • Études existantes :

7 études réalisées par BCEOM, SAFEGE, CAREX, SOGREAH, EGIS et notamment :

- Définition de l'Atlas des zones inondables de la Sèvre Niortaise (étude CAREX)
- Définition de la zone inondable par hydrogéomorphologie (EGIS) sur les affluents
- PPRi de la commune de Niort (SOGREAH)
- ✓ Comparaison et synthèse de ces données
- ✓ Intérêts:
  - Définition des débits caractéristiques et de référence retenus
  - Recueil d'information de crues (Sèvre Niortaise: 31 informations nivelées; 70 informations non nivelées; Puits d'Enfer : 13 informations non nivelées).

7

#### 2 - Les études techniques : Collecte de données

Saint Maixent l'Ecole



#### Collecte de données

# Prise de connaissance des documents / données relatifs au crues historiques

(dates, natures, intensités)

- Chronologie des plus fortes inondations (stations d'annonces de crues de Saint Maixent l'Ecole et de Niort),
  - Crue de 1982 : plus forte crue sur le secteur d'étude



Crue du 20/12/1982

| Saint Maixent Ecole       | NIOIL                      |
|---------------------------|----------------------------|
| 20 décembre 1982 (2,45 m) | Janvier 1936 (14,18 m)     |
| 23 Janvier 1995 (1,9 m)   | 20 décembre 1982 (14,15 m) |
| 06 janvier 1994 (1,8 m)   | Janvier 1906 (13,93 m)     |
| Janvier 1936 (1,7 m)      | 3 Janvier 1961 (13,91 m)   |
| 9 Avril 1983 (1,66 m)     | 23 Janvier 1995 (13,6 m)   |
| 6 Février 1955 (1,56 m)   | 6 Février 1955 (13,58 m)   |
| 12 Janvier 1962 (1,56 m)  | 12 Janvier 1962 (13,58 m)  |
| 3 Janvier 1961 (1,48 m)   | 06 janvier 1994 (13,55 m)  |
| 21 Février 1977 (1,44 m)  | 9 Avril 1983 (13,52 m)     |
| 5 Décembre 1992 (1,43 m)  | 5 Décembre 1992 (13,17 m)  |

Niort

# 2 - Les études techniques : Enquête de terrain



#### **Enquête de terrain**

# Décrire les crues historiques ayant affecté par le passé la zone d'étude

- A partir de visites de terrain et de rencontres avec les riverains et les élus
  - → Compte rendu de réunion
- Obtenir des informations précises sur le déroulement des crues auprès des élus et des riverains (traces, témoignages, repères...)

#### 94 informations collectées et relevées en altimétrie

- Réalisation d'une cartographie et d'un catalogue des informations collectées
- Informations à rapprocher des informations issues des études antérieures

#### Au total 158 informations de crues



Crue 1982: 71 informations // Crue 2011: 28 informations

Crue 1995: 21 informations // Crue 1994 : 15 informations

Autres: 23 informations <> 1992, 1993, 2005, 1944, 1961, 1983, ...

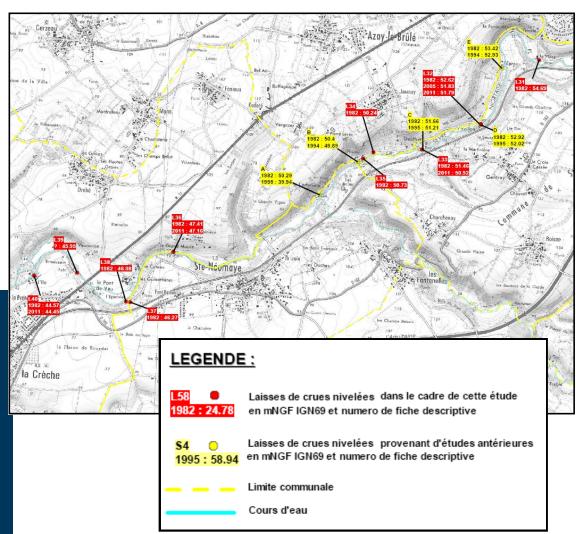
0

ARTELIA - 8310688-05 février 2015

#### 2 - Les études techniques : Enquête de terrain



#### Exemple de carte des laisses de crue





FICHE DES PLUS HAUTES EAUX Fiche n°L28



#### Atlas des Zones Inondables de la Sèvre Niortaise en amont de Niort

| Commune :               | SAINT MAIXENT         |  |
|-------------------------|-----------------------|--|
| Cours d'eau :           | Puits d'Enfer         |  |
| Date de<br>l'enquête :  | 11/01/2012            |  |
| Dressé par :            | MDG                   |  |
| Fiabilité du repère * : | 1                     |  |
| Cituatian .             | 10 Dia Avanua da l'Éa |  |



Situation: 19 Bis – Avenue de l'École Militaire

Source de l'information : Mme. Archimbault – Magasin l'Entrepôt aux Chaussures – Marques sur le mur à l'arrière du magasin

Description: Janvier 1961 : 1,17 m / sol : 59,84 m NGF
Décembre 1982 : 1,34 m / sol : 60,01m NGF
Décembre 2011 : 1,12 m / sol : 59,72 m NGF

Photo/ Localisation



\*: 1 = bonne ; 2 = moyenne ; 3 = mauvaise

10









#### **Analyse hydrologique**

# Détermination des débits de référence et des débits remarquables de chaque rivière

La crue de référence réglementaire doit être la plus forte crue connue, et dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue de fréquence centennale, cette dernière doit prévaloir.

#### Objectifs et méthodologie:

- ✓ Détermination des débits caractéristiques de la Sèvre Niortaise et de ses affluents (Q₁₀, Q₁₀₀); Prise en compte et analyse critique des expertises et études déjà réalisées pour la Sèvre Niortaise,
- ✓ Détermination des valeurs des débits et des périodes de retour des plus les grandes crues identifiées,
- Définition de la crue de référence.





#### 2 - Les études techniques : Hydrologie



#### **Analyse hydrologique**

- Présentation du bassin versant de la Sèvre Niortaise :
  - ✓ Bassin versant important en raison de l'apport des différents affluents :
    - Vallées de l'Eau Courante et des Accourants, Pamproux,
       Magnerolle, Puits d'Enfer, Hermitain, Chambon, Marcusson,
       Egray, Lambon, ...
    - 240 km² à Azay le Brulé, 565 km² à Échiré, 891 km² à Niort.
  - ✓ Prise en compte de l'effet des seuils et barrages :
    - Les moulins n'ont pas d'influence particulière sur les crues importantes (période de retour supérieure à 10 ans) mais peuvent avoir un léger effet écrêteur pour des évènements de faible importance (Q<sub>10</sub>),
    - Barrage de la Touche Poupard (Chambon): Aucun effet sur les crues très importantes compte-tenu du taux de remplissage et des volumes d'eau transitant pour un tel évènement (Q<sub>100</sub>):
       Taux de remplissage en fin d'hiver: 90 à 100 %,





#### 2 - Les études techniques : Hydrologie

#### **Analyse hydrologique**

- Analyse hydrologique de la Sèvre Niortaise :
  - ✓ Détermination des débits remarquables des crues :

#### **Azay le Brulé**

 $Q_{10} = 60 \text{ m}^3/\text{s}$ 

 $Q_{100} = 105 \text{ m}^3/\text{s}$ 

#### **Niort**

 $Q_{10} = 214 \text{ m}^3/\text{s}$ 

 $Q_{100} = 450 \text{ m}^3/\text{s}$ 

- ✓ Crues historiques: Les crues de 1982, 1995, 1994, 1936 et 2001 sont les dernières grandes crues connues,
- ✓ Débits de crues connues aux stations de mesures d'Azay le Brulé et de Niort :

| Cruo     | Débits max (m3/s) |       | Dáriada da retaur |  |
|----------|-------------------|-------|-------------------|--|
| Crue     | Azay le Brulé     | Niort | Période de retour |  |
| Déc 1982 | 84.5              | 329   | Environ 30-40 ans |  |
| Jan 1995 | 75.5              | 267   | Environ 15-20 ans |  |
| Jan 1994 | 73.5              | 274   |                   |  |
| Déc 2011 | 60                | 204   | Environ 10 ans    |  |

→ La crue de référence est donc la crue centennale et non celle de 1982

13



#### 2 - Les études techniques : Topographie



#### Levés topographiques

Acquisition topographique homogène de l'ensemble de la zone potentiellement inondable

Levés topographiques du lit majeur par acquisition LIDAR

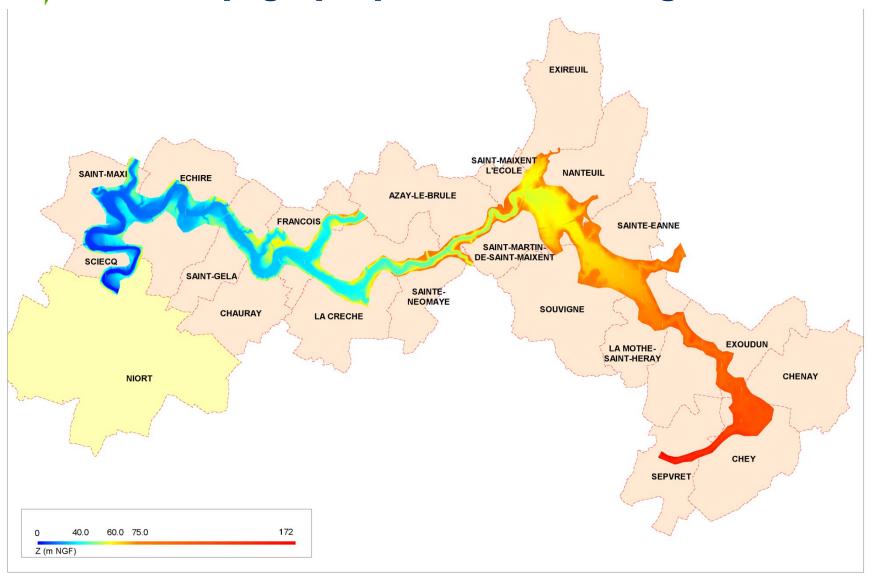
Levés topographiques par acquisition terrestre (Profil en travers, Laisses de crues...)

\_\_\_\_

ARTELIA - 8310688-05 février 2015

Évolution importante de la connaissance par rapport aux études précédentes

#### Levés topographiques – la Technologie LIDAR

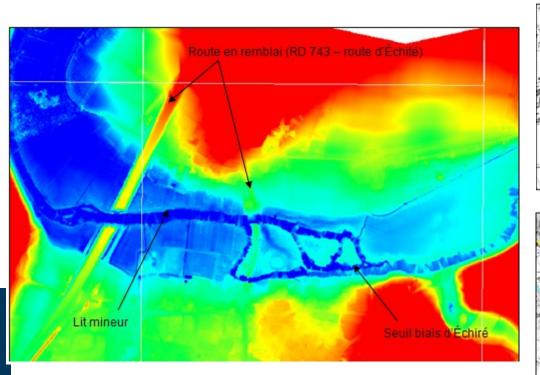


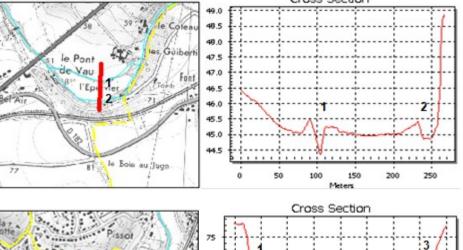


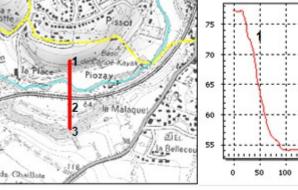
#### 2 - Les études techniques : Topographie

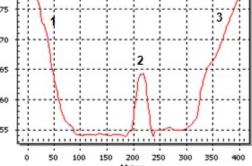


#### Levés topographiques – la Technologie LIDAR









Topographie générale du lit majeur

- Précision des levés aérien : 10 à 15 cm
- Densité de rendu : 1 point tous les mètres

10

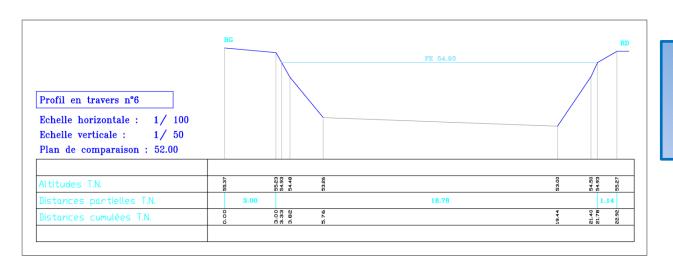
ARTELIA - 8310688-05 février 2015



### 2 - Les études techniques : Topographie



#### Levés topographiques terrestre



Nombre de profils: 17

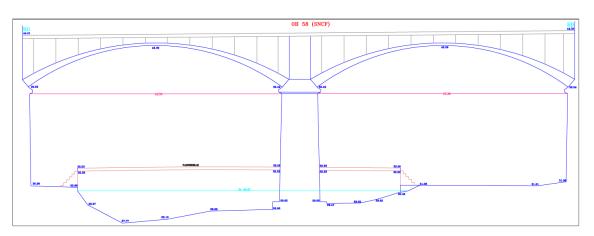
Nombre d'ouvrages : 70

Mesure du fil d'eau : 300

17

Acquisition topographique du lit mineur et des ouvrages

→ Précision des levés terrestres : centimétrique







# 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique



#### **Modélisation hydraulique**

# Mise en œuvre d'un outil permettant de caractériser de manière fine des écoulements

pour différentes crues (Q<sub>10</sub>, Q<sub>historique</sub>, Q<sub>ref</sub>)

- Modélisation des écoulements à l'aide du code de calcul HEC-RAS:
  - ✓ Simulation des écoulements unidirectionnels dans les ramifications du cours d'eau,
  - ✓ Représentation des éléments singuliers (ponts, seuils, déversoirs...),
  - ✓ Représentation de l'ensemble des interconnexions entre lit mineur et lit majeur,
- Construction du modèle par secteurs homogènes
- Modélisation utilisé après calage sur les crues historiques pour calculer la ligne d'eau de la crue de référence



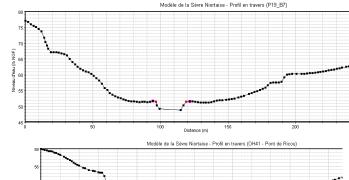
# 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique

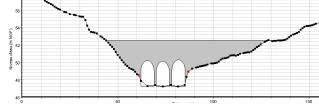
#### Caractéristiques du modèle

- Le modèle est construit sur la base des informations topographiques :
  - levé topographique LIDAR,
  - profil en travers du lit mineur,
  - levé des ouvrages,
- Le lit mineur et le lit majeur sont décrit sous forme de profil en travers,
- Les éléments structurants sont pris en compte
  - ouvrages, seuils, route en remblai...

#### → Modèle de la Sèvre Niortaise :

- Vallée représentée depuis sa source jusqu'à la commune de Niort (73 km)
- 210 profils en travers établis à partir des données topographiques
- Représentation de l'ensemble des ouvrages structurants :Environ 65 ponts et 65 seuils





#### → Modèle du Puits d'Enfer:

- Vallée représentée du lieu-dit « Montbazon » jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise (2,2km),
- 21 profils,
- 4 ouvrages singuliers (ponts).

#### → Modèle du Pamproux

- Vallée depuis le centre bourg de Salles jusqu'à la confluence avec le lit majeur de la Sèvre (3,4km),
- 28 profils,
- 9 ouvrages singuliers (ponts seuils).

19



# 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique



#### **Calage – Validation : Objectifs**

- Définir les paramètres de calculs de la simulation (frottements des fonds, coefficients de débits des ouvrages, zones soumises à des vitesses d'écoulement ...)
- S'assurer de la bonne représentation des comportements hydrauliques observés par le modèle mathématique mis en œuvre
- Modèle calé pour retrouver les cotes des informations acquises sur les crues passées :
  - Crue de 1982 (63 informations de crue pour la Sèvre, 8 pour le Puits d'Enfer),
- Modèle validé sur les crues :
  - Crue de 2011 (20 informations de crue pour la Sèvre, 3 pour le Puits d'Enfer),
  - Crue de 1995 (15 informations de crue pour la Sèvre, 6 pour le Puits d'Enfer),



# 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique

#### **Calage – Modèle Sèvre Niortaise (1982)**

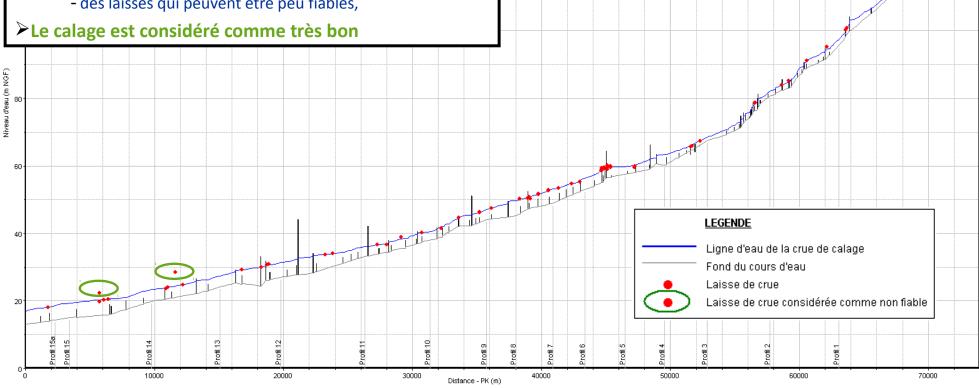


- 63 laisses de crue recensées

Précision du modèle : 2,3 cm en moyenne

Différences observées dues à :

- Certaines modifications de l'occupation des sols depuis la crue de 1982,
- des laisses qui peuvent être peu fiables,



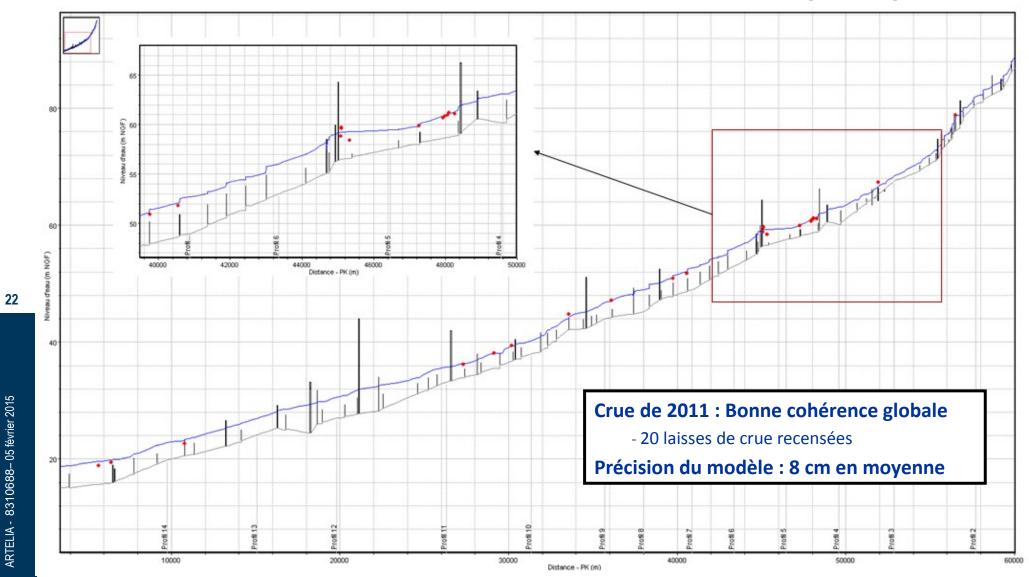
21

ARTELIA - 8310688-05 février 2015



## 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique

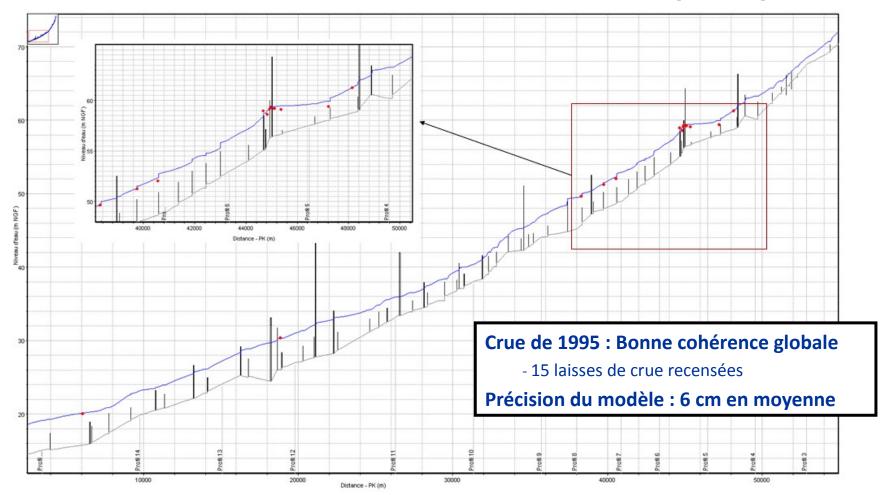
# Validation – Modèle Sèvre Niortaise (2011)





# 2 - Les études techniques : Modélisation hydraulique

# Validation – Modèle Sèvre Niortaise (1995)



Au vu de l'ensemble de ce calage, le modèle est considéré comme validé





# 2 - Les études techniques : Exploitation / Cartographie



1- A partir du modèle calé :

Définition de la ligne d'eau pour la crue de référence (simulation de la ligne d'eau centennale)

2- Par comparaison de la cote de la ligne d'eau retenue pour chaque rivière et de la topographie relevée (LIDAR) :

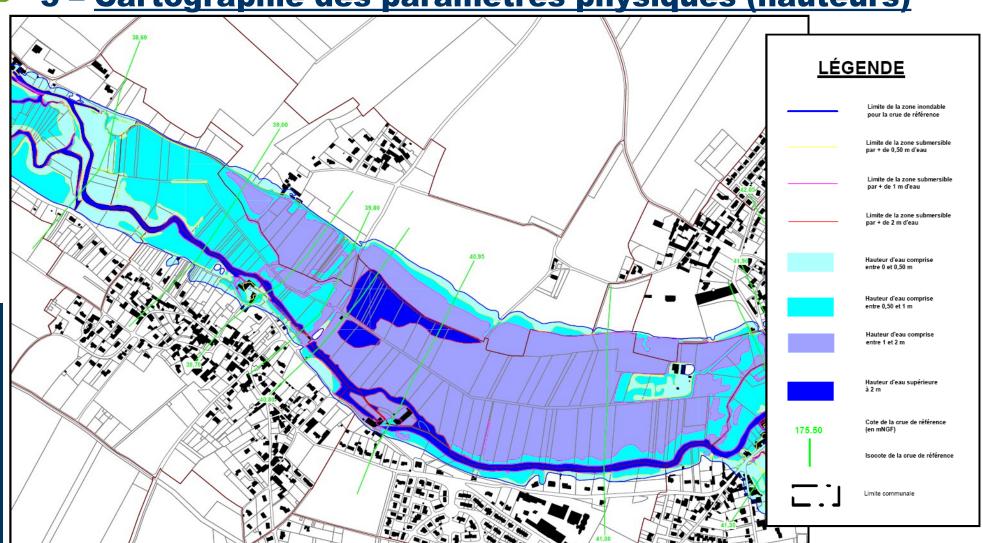
Réalisation de la carte des hauteurs d'eau,

3- Réalisation d'un Atlas cartographie sur support Scan 25 au 1/20 000e et d'une cartographie par commune au 1/5 000e sur support cadastral

# 2 - Les études techniques : Exploitation / Cartographie

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

5 – Cartographie des paramètres physiques (hauteurs)



# Prise en compte des remarques et diffusion de l'étude technique

- Réunion de présentation de l'étude ARTELIA aux 20 communes concernées, <u>le 3 juillet 2012</u> à Saint-Maixent l'Ecole;
- Envoi de l'étude aux communes pour avis fin juillet 2012;
- Prise en compte des observations (ruisseau des Accourants à Bagnault sur la commune d'Exoudun, zone de remblai à La Crèche, problème de limites communales...);
- ◆ Envoi officiel du nouvel Atlas des Zones Inondables aux communes le 30 octobre 2012 sous la forme d'un « Porter à Connaissance », pour prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans l'application du droit des sols :
  - version informatique intégrale de l'étude sur Cdrom ;
  - exemplaire papier de la cartographie sur fond parcellaire.



#### 2 - Les études techniques : Détermination des enjeux

- PRÉFET DES DEUX-SÈVRES
  - ◆ <u>Objectif</u>: Identifier et cartographier les enjeux potentiellement inondables pour la crue de référence sur le territoire des 20 communes.
    - → Les enjeux sont constitués par les modes d'occupation et d'utilisation du territoire (enjeux humains, économiques, équipements publics, voies de communication,...).

#### Méthodologie :

- ✓ Enquête auprès des 20 communes sur la base d'un formulaire et d'une cartographie cadastrale à compléter (Taux de réponse de 90 %.):
- habitats regroupés et diffus (nombre de personnes) ;
- activités économiques (nombre de salariés) ;
- activités touristiques, sport et loisirs ;
- activités agricoles, les sites d'exploitation;
- équipements publics (bâtiments, STEP, ...);
- voiries (routes et cheminements);
- projets futurs.
- Enquêtes de terrain complémentaires effectuées par ARTELIA.







#### 2 - Les études techniques : Détermination des enjeux

#### Résultats concernant l'occupation humaine.

|                                    |                         |                                       | Population exposée  |   |
|------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------|---|
| Commune                            | Type d'habitat concerné | Population de la commune <sup>1</sup> | Nombre <sup>2</sup> | Pourcentage<br>de population<br>exposée |
| Azay le Brulé                      | Regroupé et diffus      | 1919                                  | 12                  | 0.6%                                    |
| Chauray                            | Diffus                  | 5479                                  | 12                  | 0.2%                                    |
| Chenay                             | Diffus                  | 491                                   | 4                   | 0.8%                                    |
| Chey                               | Diffus                  | 636                                   | 0                   | 0.0%                                    |
| Echiré                             | Regroupé et diffus      | 3401                                  | 84                  | 2.5%                                    |
| Exireuil                           | Diffus                  | 1623                                  | 8                   | 0.5%                                    |
| Exoudun <sup>3</sup>               | Regroupé et diffus      | 587                                   | 85                  | 14.5%                                   |
| François                           | Regroupé et diffus      | 925                                   | 10                  | 1.1%                                    |
| La Crèche                          | Regroupé et diffus      | 5620                                  | 93                  | 1.7%                                    |
| La Mothe Saint Heray <sup>13</sup> | Regroupé et diffus      | 1853                                  | 453                 | 24.4%                                   |
| Nanteuil                           | Regroupé et diffus      | 1697                                  | 80                  | 4.7%                                    |
| Sainte Eanne                       | Regroupé et diffus      | 683                                   | 89                  | 13.0%                                   |
| Sciecq                             | Diffus                  | 597                                   | 4                   | 0.7%                                    |
| Sepvret                            | Diffus                  | 596                                   | 0                   | 0.0%                                    |
| Souvigné                           | Diffus                  | 887                                   | 4                   | 0.5%                                    |
| Ste Neomaye                        | Diffus                  | 1331                                  | 32                  | 2.4%                                    |
| St Gelais                          | Regroupé et diffus      | 1789                                  | 45                  | 2.5%                                    |
| Saint Maixent l'école              | Regroupé et diffus      | 7668                                  | 792                 | 10.3%                                   |
| Saint Martin de Saint<br>Maixent   | Regroupé et diffus      | 1115                                  | 37                  | 3.3%                                    |
| Saint Maxire                       | Regroupé et diffus      | 1161                                  | 60                  | 5.2%                                    |

- Environ **1 900 personnes** vivent dans la zone inondable (5% de la population totale des 20 communes).
- St-Maixent l'Ecole, la Mothe-St-Heray, Ste-Eanne et Exoudun sont particulièrement exposées car près de 75 % des personnes vivant dans la zone inondable résident dans ces 4 communes.
- Pour St-Maixent l'Ecole, la Mothe-St-Heray, Ste-Eanne et Exoudun, plus de 10 % de la population de la commune est potentiellement exposé.

\_\_\_\_\_

- Le nombre d'emplois est estimé à 300 situés principalement sur les communes de St-Maixent L'Ecole, La Mothe St-Heray, St-Martin de St-Maixent et Exireuil.
- 10 emplois environ touchés sur les communes de La Crèche, Echiré et Nanteuil





#### 2 - Les études techniques : Détermination des enjeux

#### Les établissements recevant du public (ERP) à :

- St-Maixent l'Ecole (salle de loisirs Rabelais, bâtiments militaires et nombreux commerces) ;
- La Mothe St-Heray (l'Orangerie, la bibliothèque, la maison de la Haute Sèvre, le foyer rural, la salle Madeleine Gelin et de nombreux commerces);
- Exireuil (Bricomarché);
- St-Maxire (la salle des fêtes).

#### Des équipements publics et réseaux divers :

- plusieurs routes départementales (RD.8, 107, 174, 737, 748), ainsi que le réseau secondaire vulnérables ;
- assainissement (pompes de relevage et postes de refoulement, STEP à La Crèche) ;
- eau potable (en partie les installations de La Corbelière à Ste Neomaye)
- aires de stationnement, de loisirs, de sports et de jeux ;



#### 2 - Les études techniques : Détermination des enjeux

- ◆ Une dizaine d'exploitations agricoles sur les communes d'Exireuil, Exoudun, La Mothe St-Heray, Nanteuil et Ste-Eanne.
- De nombreux moulins (habités ou non avec des projets).
- La zone inondable est en grande partie occupée par des zones naturelles et agricoles qui constituent de vastes champs d'expansion des crues.
  - → enjeux forts dans la mesure où ces espaces doivent être préservés de toute urbanisation nouvelle;

Si aucun enjeu futur n'est identifié sur ces zones actuellement naturelles (les documents d'urbanisme ne constituent pas un enjeux), celles-ci seront inconstructibles dans le PPRi.

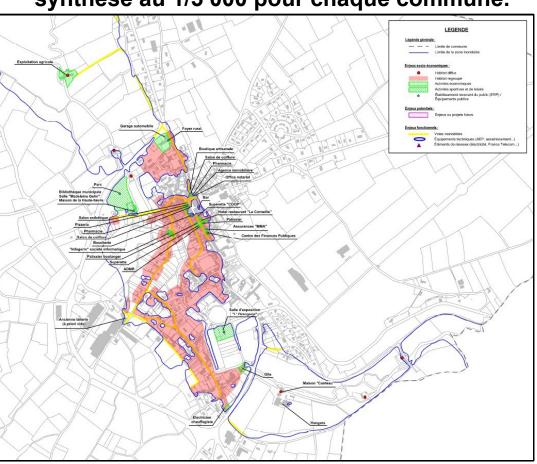


# 2 - Les études techniques : Détermination des enjeux

Rendu de l'étude (<u>transmission</u> <u>courant janvier 2014</u>):

- un rapport global;

- une fiche de synthèse et une cartographie de synthèse au 1/5 000 pour chaque commune.



#### Révision de l'aléa inondation de la Sèvre Niortaise en amont de Niort

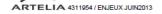
Phase 2: Recensement des enjeux FICHE D'ENJEUX

#### Commune de Sainte-Eanne

#### Date de retour (carte+questionnaire) : le 03.12.2012

Réalisation : Commune de Saint-Eanne

| Nature                                      | Principaux enjeux en zone inondable  |
|---|--|
| Habitat<br>● regroupé                       | Lieu-dit et nombre de personnes vivant en zone soumise à risque Au total, environ 64 personnes :  • Châtelliers : 4 • Basses Rivières : 9 • Moulin de Parthenay : 12 • Rebillardière : 5 • Les Hautes Rivières : 6 • Le Moulin de Tizé : 8 • La Villedieu : 20 |
| diffus                                      | Au total, environ 25 personnes :  • Mounée : 2  • L'Ageasse : 2  • La Cour : 6  • Puits Chiron : 6  • Moulin Neuf : 6  • Le moulin de Baptereau : 3  |
| Activités économiques                       | Lieu-dit, nom et nombre d'emplois  Châtelliers : pépinières : 1 emploi  Le Moulin de Tizé : Pépinière : 1 emploi Exploitation agricole Tino Collot : 2 emplois  La Villedieu : exploitation agricole Serge Noquet : 1 emploi                                   |
| Tourisme, sport et loisirs                  | Lieu-dit, nom et nombre d'emplois ou de personnes concernées /   |
| Équipements publics                         | Lieu-dit bâtiments municipaux, STEP /  |
| Voies de communication soumises aux risques | Voies principales et chemins  D737 au niveau de « La Villedieu »  Différents chemins communaux et routes communales  |
| Projets                                     | /  |
| Document d'urbanisme                        | Carte Communale<br>SCOT du Pays du Haut Val de Sèvre.  |
| Occupation du sol                           | Agriculture, prairies  |
| Remarques                                   | 1  |





#### Le PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise amont Pourquoi une telle démarche ?

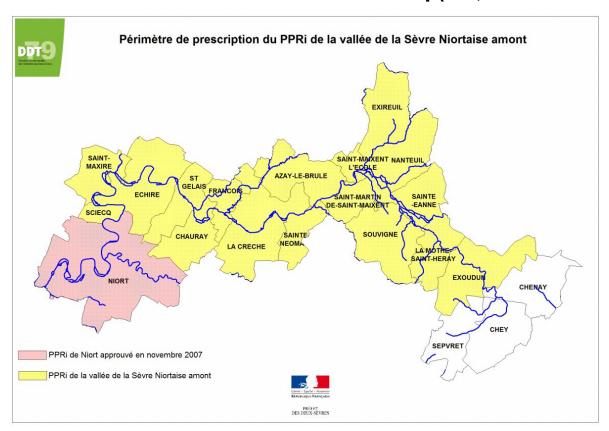
- Continuer le programme d'élaboration des PPRi dans le département sur ce cours d'eau important :
  - PPRi de Niort approuvé en 2007 (Sèvre Niortaise, Lambon et ruisseau de Romagné);
  - PPRi du Thouet approuvé en 2008 (25 communes).
- Un risque inondation avéré de part les événements historiques, avec la prise d'arrêtés de catastrophe naturelle sur ce secteur (10 arrêtés depuis 1982. St-Maixent L'Ecole est la commune la plus concernée avec 9 arrêtés).
- → impact du PPRi sur la modulation de la franchise du régime d'assurance en fonction du nombre de constatations de l'état de CAT NAT, modulation qui cesse dès lors que le PPRi est prescrit.
- Des enjeux humains et économiques sur le tronçon compris entre Exoudun et St-Maixent L'Ecole, et dans une moindre mesure à Echiré et La Crèche.
- PPRi = outil réglementaire adapté pour la maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs déjà urbanisés et pour préserver les zones naturelles et agricoles qui jouent le rôle essentiel de champs d'expansion des crues.



# Le PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise amont Définition du périmètre réglementaire du PPRi.

- ◆ Au regard des enjeux, secteur prioritaire entre Exoudun et St-Maixent L'Ecole,
- ◆ Pas d'enjeux significatifs sur Sepvret, Chey et Chenay → exclusion du périmètre
- Démarche homogène, souci de cohérence → assurer la continuité jusqu'à Niort qui possède déjà un PPRi → extension du périmètre jusqu'à Sciecq.

Périmètre = 17 communes d'Exoudun à Sciecq (SN, Puits Enfer, Pamproux)





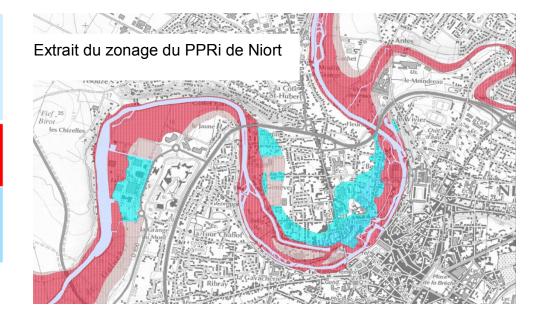
#### Les principes généraux à respecter :

- ◆ Tout secteur inondable, même faiblement, qui ne fait pas l'objet d'une urbanisation dense existante, ne peut accueillir de nouvelles constructions :
  - → Préservation des espaces dans lesquels l'eau peut s'étaler librement sans danger.
- Sur les périmètres urbains autres que les centres urbains, 2 cas de figure :
  - interdire toutes nouvelles constructions <u>dans les zones les plus dangereuses</u> (ces secteurs n'ont pas vocation à s'étendre);
  - <u>dans les zones les moins dangereuses</u>, constructions possibles sous réserve de prescriptions constructives (mise hors d'eau du plancher, des réseaux et des équipements, existence d'une zone refuge).
- ▶ Dans les centres urbains, constructions possibles à examiner, y compris dans les zones dangereuses, moyennant des prescriptions (étage, plancher hors d'eau, zone refuge). Tenir compte du caractère patrimonial et architectural pour ne pas remettre en cause la pérennité des bâtiments.

- Le zonage réglementaire résulte de l'analyse du croisement de l'aléa inondation (hauteurs d'eau) et des enjeux identifiés.
- 2 types de zone :
  - zones rouges (champs d'expansion des crues et zones dangereuses) : Principe d'interdiction de constructions nouvelles.
  - zones bleues (secteurs déjà urbanisés soumis à un aléa faible à moyen) : Principe d'autorisation moyennant des prescriptions constructives.

| Type d'aléa                   | Espaces peu ou pas<br>urbanisés: champ<br>d'expansion à préserver | Espaces urbanisés |
|-------------------------------|---|-------------------|
| Aléa fort                     | Zone rouge  | Zone rouge        |
| Aléas<br>moyens ou<br>faibles | Zone rouge  | Zone bleue        |

Et un règlement associé.



ARTELIA - 8310688- 05 février 2015



#### PRÉFET

#### Le PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise amont. Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

- Les mesures de prévention (prescriptions ou simples recommandations) :
  - l'information des habitants (risques, dispositifs de surveillance des crues, ...);
  - les travaux permettant de réduire la vulnérabilité des bâtiments (utilisation de matériaux insensibles à l'eau dans les constructions ; mettre hors d'eau les installations électriques et téléphoniques, ainsi que les équipements de chauffage, chauffe-eau);
  - l'entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques ;
  - > contrôler les objets flottants, dangereux ou polluants (fixer au sol les réservoirs et citernes contenant des hydrocarbures, du gaz, des engrais, des pesticides, ...);
  - interdire tout endiguement ou remblaiement nouveau;
  - > etc ....

- la mise en place de bassins de rétention dans les zones de ruissellement ou l'utilisation des techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales ;
- la mise en place de dispositifs permanents ou temporaires chez les particuliers (batardeaux, obturateurs des ouvertures);
- l'identification et la mise en place d'un espace refuge ;
- la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

  (à ce jour PCS obligatoires liés au barrage de la Touche Poupard : Exireuil, Azay-le-Brulé → marais poitevin).
- etc ....

Procédure d'élaboration du PPRi définie aux articles R.562-1 à 10 du code de l'Environnement.

#### 5 grandes étapes administratives :

- La prescription du PPRi par arrêté préfectoral,
- Les phases d'association et de concertation,
- La consultation officielle des collectivités territoriales et autres organismes,
- L'enquête publique,
- L'approbation du PPRi par arrêté préfectoral et son annexion aux Plans Locaux d'Urbanisme.

PRÉFET

#### La prescription du PPRi :

- Arrêté préfectoral pris le 31 mars 2014 définissant le périmètre réglementaire du PPRi.
- Définit les modalités de concertation et de l'association qui doivent obligatoirement être mises en œuvre.
- ◆ A été notifié aux 17 maires et aux 3 présidents des EPCI concernés en avril 2014. Notifié aussi à tous les autres organismes et personnes publiques associés à l'élaboration du PPRi.

#### Les modalités de l'association à l'élaboration du PPRi :

S'est traduit par la mise en place d'un groupe de travail composé (3 réunions prévues):

- des 17 communes ;
- des 3 nouvelles communautés de communes (CAN, Haut Val de Sèvre et Mellois);
- du Conseil Général :
- du Conseil Régional ;
- de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) ;
- du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- de la Chambre d'Agriculture ;
- de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement.





#### Les modalités de concertation avec la population :

→ Mise à disposition tout le long de la procédure, sur le site internet de l'Etat, des documents produits aux phases clés (azi, enjeux, zonage, règlement, diaporama de présentation, compte-rendu, bilan de la concertation,...)

<u>Lien internet</u>: http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-naturels-et-technologiques/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI

- ◆ Mise à disposition des mêmes documents dans les mairies + mise à disposition d'un registre d'observations (les observations peuvent par ailleurs être adressées à la DDT par courriel : ddt-spph-plan@deux-sevres.gouv.fr
- Organisation d'au moins une réunion publique par territoire d'EPCI;
- Elaboration d'une plaquette d'information distribuée aux citoyens préalablement à la tenue de l'enquête publique;
- Enquête publique.



#### La consultation officielle des collectivités et des autres organismes :

- Le projet de PPRi sera <u>obligatoirement soumis à l'avis des conseils</u> <u>municipaux et conseils communautaires</u> avant l'enquête publique.
- Il sera également soumis à l'avis de tous les organismes et personnes publiques associés à l'élaboration du plan.
- 2 mois pour émettre votre avis. Au-delà de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

#### La mise à l'enquête publique et la prise en compte des observations :

- Le projet de plan sera mis à l'enquête publique (durée de 1 mois).
- Suite à l'enquête publique et aux conclusions du commissaire enquêteur, les services de l'Etat pourront modifier le projet afin de tenir compte des observations et des avis recueillis, sans toutefois remettre en cause l'économie générale du plan.

#### L'approbation du PPRi:

- ◆ Le PPRi doit être approuvé dans un délai de 3 ans à compter de sa date de prescription, c'est à dire avant fin mars 2017.
- Possibilité de prolongation un fois de 18 mois.

#### <u>L'annexion du PPRi aux plans locaux d'urbanisme (PLU)</u>:

Le PPRi, une fois approuvé, vaut Servitude d'Utilité Publique.

A ce titre, il s'impose et doit être annexé aux PLU.

Cette formalité doit être effectuée dans un délai de 3 mois à compter de la date d'approbation.



- ▼Attente d'un retour, pour la prochaine réunion en avril, sur d'éventuels compléments sur les enjeux notamment par rapport aux zones à urbaniser et aux projets envisagés;
- Production du projet de PPRi (zonage + règlement) avant l'été 2015 :
  - envoi du projet avant la prochaine réunion en avril ;
  - présentation et échanges lors de la prochaine réunion ;
  - réunions spécifiques avec certaines communes ;
  - 3<sup>ième</sup> réunion avant l'été;
  - validation du projet avant l'été 2015.
- Consultation officielle des organismes et personnes publiques associés : 3<sup>ième</sup> trimestre 2015 ;
- Réunions publiques fin 2015 / début 2016 ;
- Enquête publique : avant l'été 2016 ;
- Approbation : avant fin 2017 ;

# Questions ??